

## **La famille Pinet à Gap et ses réseaux d'affaires (1785-1816).**

### **Les activités publiques dans la réduction des risques commerciaux.**

Installée à Gap, dans le Haut-Dauphiné, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille Pinet<sup>1</sup> décrit une trajectoire où s'entremêlent étroitement le négoce et les affaires publiques. Cette double activité court sur trois générations successives. Dès la première moitié du siècle, André Pinet était à la fois un marchand et un « *petit officier de finances* »<sup>2</sup>. Son fils, Pierre-Daniel, développe l'entreprise paternelle à partir des années 1750, tout en achetant parallèlement des offices et des titres. Enfin, à partir des années 1780, ce sont les enfants de Pierre-Daniel, et plus particulièrement l'aîné, Jean-Joseph-André, qui prennent le relais et se tournent sous la Révolution et l'Empire vers des charges commerciales, administratives et politiques à la fois. On peut alors s'interroger sur l'articulation entre ces fonctions et notamment sur les avantages commerciaux induits par les activités publiques assumées, y compris dans une période de crise politique. Dans cette optique, nous avons d'abord cherché à comprendre comment le cumul des charges permettait de réduire l'exposition des négociants aux risques, sous l'Ancien Régime **(1)**. Nous montrerons alors que cette stratégie se fonde en particulier sur le développement de réseaux d'affaires régionaux et nationaux, en interaction permanente, que le service de l'intérêt général vient renforcer. **(2)**. Ce sont ces mécanismes dont on peut enfin mesurer la solidité, à l'épreuve des dynamiques révolutionnaires, sous leurs divers aspects dans le temps et dans l'espace **(3)**.

#### **(1) Les rapports entre activités commerciales et activités publiques.**

##### ***Les conditions initiales de l'implication publique.***

À l'époque moderne, le terme d'activités publiques recouvre un ensemble de fonctions censées servir l'intérêt général, par opposition à la poursuite d'intérêts particuliers. Les charges publiques ne se définissent donc pas par le cadre dans lequel elles s'exercent : elles sont en pratique assurées directement par les agents de l'administration, mais aussi par des particuliers qui lui sont associés, de sorte que la distinction entre la sphère publique et les affaires particulières n'est pas toujours tranchée.

La famille Pinet s'est durablement investie dans ces responsabilités. Pendant tout le XVIII<sup>e</sup>

---

1 Les documents familiaux sont conservés par les arch. dép. de l'Isère, sous la cote 14 J. Seule une partie du fonds a déjà fait l'objet d'un classement. Nos observations s'appuient principalement sur l'analyse de la correspondance active (1785-1816), de documents comptables (journaux, état des créances, 1788-1793), et de papiers concernant les fournitures militaires (1792-1813).

2 Favier (René), « Un grand bourgeois à Gap à la fin de l'Ancien Régime : Pierre-Daniel Pinet », dans Michel Vovelle (dir.), *Bourgeoisies de province et Révolution*, Grenoble, 1987. Il s'agit de la seule étude consacrée à la famille Pinet, qui se focalise sur la fin de l'Ancien Régime et, comme son titre l'indique, sur la trajectoire de Pierre-Daniel Pinet.

siècle, son rôle administratif va aller croissant. Avant 1789, la famille bénéficia de divers offices successifs, qui concernaient surtout le domaine fiscal. André Pinet avait par exemple acquis les charge de receveur des tailles (1719), puis de changeur (1726) à Veynes. Tirant profit de l'héritage paternel, Pierre-Daniel acheta un office de receveur dans l'élection de Gap en 1763<sup>3</sup>, puis de secrétaire du roi auprès du parlement de Besançon (1784)<sup>4</sup>, en plus de titres seigneuriaux, notamment à Manteyer (1783). L'aîné de ses fils, Jean-Joseph-André, allait à son tour reprendre les fonctions de receveur particulier, jusqu'à la liquidation de son office, en 1792<sup>5</sup>.

Par ailleurs, la famille se consacra aussi au ravitaillements de l'armée dans les régions du Briançonnais et de l'Embrunais. Sans appartenir à l'administration militaire, les Pinet occupèrent une place centrale dans les approvisionnements<sup>6</sup>. Là encore, la famille engrange des succès considérables, dont l'apogée se situe dans la première moitié des années 1790.

Globalement, on assiste donc à une ascension dans les affaires publiques, qui coïncide avec un développement des activités marchandes, repérable à l'extension du réseau professionnel<sup>7</sup> et à l'accroissement des capitaux financiers. L'achat d'offices et de titres, les transactions avec l'administration militaire nécessitaient la mobilisation de fonds importants. L'office de receveur des tailles avait ainsi coûté 55 000 lt. à Pierre-Daniel Pinet. Les contrats pour les fournitures militaires s'élevaient en 1786 à 300 000 lt. Selon toute vraisemblance, ce sont les succès commerciaux d'André qui permettent à son fils de réaliser ces opérations. Celles-ci réclamaient un enrichissement préalable et une intégration déjà avancée dans les milieux de l'administration militaire ou fiscale. Dans ces conditions, il apparaît que l'engagement dans les affaires publiques ne préexiste pas à l'activité commerciale. Celle-ci, en tant qu'elle participe initialement à l'accumulation de capitaux financiers et relationnels, permet au contraire de réunir les conditions matérielles nécessaires à la prise en charge de fonctions publiques de plus en plus prestigieuses.

### ***Avantages commerciaux des activités publiques.***

En somme, les profits – au sens large – retirés du commerce sont massivement utilisés par les membres de la famille Pinet pour acquérir une série de charges, revêtant un intérêt à la fois administratif et honorifique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette attitude n'est certainement pas isolée, à

---

3 Favier (René), *art. cit.*, p. 46.

4 *Journal de Paris* (207), 15 juillet 1784.

5 14 J 24. Précis pour Jean-Joseph-André Pinet contre les frères Gayde (imprimé), 1813.

6 Le service d'intérêt général confère à ces activités marchandes un rôle public, au sens précédemment établi. Cela transparaît par exemple dans la justification rétrospective de ces charges, en 1813. « *Le sieur Pinet père s'était de tout tems chargé auprès de l'administration des vivres, de l'approvisionnement des places de guerre du Haut-Dauphiné. Cette spéculation lui convenait, à raison de l'emploi qu'il exerçait de receveur des tailles de l'élection de Gap, en même tems qu'elle profitait à son pays, car par les fournitures de denrées dont il se chargeait, il trouvait à employer dans le pays même le produit des tailles, et ainsi l'argent n'en sortait pas.* » 14 J 24, Précis pour Jean-Joseph-André Pinet contre les frères Gayde (imprimé).

7 Au contraire de son père, Pierre-Daniel Pinet diversifie son commerce et s'oriente en particulier vers Lyon, où il envoie ses fils en formation (14 J 5). L'entreprise lyonnaise va servir sur place les intérêts familiaux, y compris après la mort de Pierre-Daniel (1789).

l'intérieur du négoce français<sup>8</sup> ou de la moyenne et petite bourgeoisie marchande dauphinoise<sup>9</sup>. Selon un point de vue classique, c'était là un symptôme des faiblesses des entrepreneurs commerciaux, dans la France moderne. Les enquêtes plus récentes tendent néanmoins à infirmer cette thèse, en remarquant « *qu'il est normal que l'accumulation de richesses ait comme un de ses objectifs la consommation de biens de statut par soi ou par sa famille* »<sup>10</sup>.

Dans le cas des Pinet, les charges publiques impliquaient sans nul doute une valorisation sociale, recherchée en tant que telle. Mais jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, jamais le négoce n'est abandonné par la famille, au contraire. Le service de l'intérêt général n'est donc pas appréhendé comme une reconversion possible, ou plus généralement une façon de se retirer des affaires : les fonctions remplies dans ce cadre seraient plutôt associées aux opérations commerciales. Car les charges publiques font avant tout l'objet d'investissements, dans l'exemple étudié. En les acquérant, la famille espérait des profits divers – dont la valorisation sociale faisait d'ailleurs partie, comme une forme de profit relationnel. Autrement dit, les fonctions publiques généraient des avantages marchands, que l'on peut ainsi résumer :

- Des apports financiers, qui complétaient les revenus, en général plus aléatoires, tirés du commerce. L'office de receveur garantissait par exemple à la famille un bénéfice annuel fixe, auquel s'ajoutaient les gains indexés sur le volume d'impôts relevés.
- Un accès privilégié à l'information, grâce à l'implication dans la fiscalité locale, mais aussi par l'intermédiaire des relations entretenues avec l'administration centrale, fiscale ou militaire.
- Un accès privilégié à certains marchés ou à certaines opportunités commerciales et financières, qui découle pour partie de l'avantage précédent. Par exemple, la signature de contrats avec l'administration militaire dépendait en partie des liens personnels établis avec des membres de l'armée. Ces pratiques n'étaient d'ailleurs pas l'apanage de la famille Pinet : d'autres négociants originaires du Haut-Dauphiné, à l'image de Barrillon, procédaient exactement de la même façon<sup>11</sup>.
- Une extension et une consolidation des réseaux professionnels enfin. D'une part, celle-ci est inhérente aux activités publiques, qui impliquent de nouer des contacts avec des administrateurs, des responsables politiques, etc. D'autre part, le prestige attaché à ces fonctions rejaillit directement

---

8 Comme le démontrent de nombreuses enquêtes, portant soit sur une entreprise particulière, soit sur une place commerciale spécifique. Voir par exemple Butel (Paul), *Les négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1974 p. 325-380.

9 Voir en particulier les exemples d'Abel (arch. dép. des Hautes-Alpes, 38 J 12), de Borel du Bez (F 3484), de Chauvet (arch. de la CCIMP, L 19/62), de Jacques (arch. dép. des Hautes-Alpes, L 1623), de Tanc (arch. dép. des Hautes-Alpes, 77 J).

10 Daudin (Guillaume), « Profits du commerce intercontinental et croissance dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue économique* (57-3), mai 2006.

11 Szramkiewicz (Romuald), *Les régents et censeurs de la Banque de France*, Genève, 1974, p. 4-6. Voir aussi les archives de la famille Ithier (arch. dép. des Hautes-Alpes, 15 J 1, 4, 5, 7, 21 et 31). Jean-Joseph-Paul Ithier, neveu de Barrillon, était un ancien officier, reconverti dans le commerce en association avec son oncle, dans le domaine des ravitaillements militaires.

sur la personne qui en assume la charge<sup>12</sup>.

### ***Répartition du risque : des activités complémentaires.***

Le point commun des avantages auxquels nous venons de faire allusion réside surtout dans la réduction des risques commerciaux, tantôt par une diversification des sources de bénéfices, tantôt en jouant sur les rapports asymétriques entre les acteurs.

Dans les années 1780, les revenus de Pierre-Daniel et Jean-Joseph André Pinet étaient issus de leur office de receveur, des droits seigneuriaux exercés, de contrats avec l'administration militaire et enfin de la spéculation marchande classique, notamment dans le commerce de la soie, de la laine et des amandes. Les lacunes archivistiques empêchent de comparer, chiffres à l'appui, les gains obtenus et les risques pris dans les différents domaines énumérés<sup>13</sup>. La correspondance révèle néanmoins que les acteurs avaient tendance à distinguer les activités caractérisées par des gains potentiellement importants, mais relativement aléatoires, des activités faisant intervenir un revenu régulier – ou partiellement régulier – dans le cadre desquelles les risques n'étaient pas nuls, mais considérés comme exceptionnels<sup>14</sup>. Par exemple, la réduction inopinée des traites des receveurs en 1789 fut perçue comme une mesure d'exception, que seules les difficultés financières de la monarchie pouvaient expliquer<sup>15</sup>. À l'opposée, les acteurs déploraient souvent des pertes dans le négoce, sans pour autant les assimiler à des anormalités.

En somme, nous pouvons estimer que la combinaison de fonctions publiques et particulières entrainait dans le cadre d'une stratégie cherchant à répartir les risques pour diminuer l'exposition de l'entreprise familiale<sup>16</sup>. Cette organisation tendait donc à endiguer les pertes marchandes, *via* des engagements publics. Mais inversement, les activités commerciales permettaient quelquefois de pallier des difficultés administratives. En décembre 1788, Jean-Joseph-André Pinet éprouvait par exemple le plus grand mal à s'acquitter de sa mission fiscale. À son correspondant parisien, il écrit : « *Vous aurez reçu [de M. Sain Costard et Pinet frères de Lyon] une nouvelle remise qui réduira mon débit à 300 400 lt., que je ne puis vous remettre dans ce moment, n'ayant pu me procurer encore assez de fonds pour faire face aux engagements que j'avais été obligé de prendre à Lyon.* »

12 Jean-Joseph-André Pinet renvoyait ainsi l'image d'un négociant-administrateur, très proche des milieux politiques. À ce titre, il faisait l'objet de sollicitations : par exemple, c'est lui que Chauvet, négociant marseillais originaire de la vallée du Buëch (Hautes-Alpes) contacte en 1796-1797, afin d'approcher un certain Boutin, membre du Directoire (arch. de la CCIMP, L 19/62/11).

13 Nous disposons surtout de sources incomplètes, dont certaines portent sur la période antérieure. Un journal de compte existe pourtant, en ce qui concerne les années 1788-1793, mais il se focalise sur les affaires gapeñaïses de la famille et les transferts de fonds depuis Lyon, sans donner le détail de l'origine des bénéfices. Les nombreux documents qui se rapportent au litige entre Jean-Joseph-André André et ses anciens associés, les frères Gayde, font référence à un grand nombre de pièces qui ont été perdues ou qui n'ont peut-être pas encore été classées, et qui n'ont par conséquent pas pu être consultées (14 J 23-24).

14 Sur les diverses formes du profit et leur complémentarité, voir notamment Grenier (Yves), *L'économie d'Ancien Régime*, Paris, 1996, p. 103-104.

15 14 J 221 (correspondance passive). Lettre du 15 avril 1789 du receveur général des finances Anson, Paris.

16 Des stratégies différentes par leur mise en forme, mais similaires par leur logique, se retrouvent par exemple chez les négociants actifs dans la traite et le négoce océanique. Pétré-Grenouilleau (Olivier), *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, 2004, p. 327-331.

Plus loin, il ajoute : « *Pour parvenir à vous payer pendant tout le temps du bouleversement de notre province, nos recouvrements, malgré toute mon exactitude, sont encore arriérés en plus de 60 000 lt. N'ayant pas compté sur cet inconvénient au commencement de l'année, je n'avais pas pu prendre des précautions*<sup>17</sup>. » Pour solutionner ses difficultés, Pinet dut appeler à son secours la famille Perier, de Grenoble, avec laquelle il était lié depuis longtemps. Les charges publiques ne se réduisaient donc pas à des opérations stables destinées à compenser les incertitudes des spéculations marchandes. Activités publiques et négoce étaient complémentaires, sur le plan des profits financiers, mais aussi de la mobilisation des réseaux, qui contribuaient à réduire substantiellement les risques et à maximiser les bénéfices globaux, commerciaux ou administratifs.

## (2) Les réseaux familiaux dans les années 1780.

### *Configuration géographique des réseaux d'affaire.*

Les réseaux familiaux développés par les Pinet se situent à l'intersection de leurs occupations particulières, commerciales ou financières, et de leurs attributions publiques. Pour étudier leur agencement à l'aube de la Révolution, trois sources ont été retenues : les copies des lettres envoyées par le négociant<sup>18</sup> ; un journal de compte (1788-1793)<sup>19</sup> ; un état complet des créances de Pinet en 1788<sup>20</sup>. Globalement, ces documents mettent en évidence l'ancrage régional des activités familiales. C'est tout spécialement le cas des opérations marchandes consignées dans le journal, dont presque aucune ne dépasse les limites du Haut-Dauphiné et de la Haute-Provence en 1788-1789. De même, les dettes actives consignées sont très majoritairement locales : les créances extérieures au Dauphiné représentaient en 1788 moins de 2,6 % du montant total indiqué (tableau 3). L'analyse statistique des lettres confirme l'observation, mais en y apportant des nuances : si plus de la moitié des lettres envoyées en 1785-1786 étaient destinées au Dauphiné, on constate, sur la même période, que des pôles extérieurs apparaissent (Lyon, Paris ou dans une moindre mesure Aix) et que des liens nombreux existaient avec la Provence (tableaux 1 et 2).

**Tableau 1. Répartition du courrier envoyé par Pinet (1785-1786).**

<b>Destination du courrier</b>	<b>Proportion de lettres envoyées (N = 665)</b>
Dauphiné	53,7 %
Provence	12,5 %
Lyon	17,9 %
Paris	9,6 %

17 14 J 6, lettre du 24 décembre 1788 à Paris de la Bollardière, Paris.

18 14 J 5 et 6, pour la période concernée (1785-1789).

19 14 J 17.

20 14 J 23.

Deux réseaux différenciés, en terme d'échelle, se profilent donc, à travers ces premières considérations. Le premier se déploie entre les Alpes dauphinoises et provençales, autour de Gap et dans les pays voisins (Bochaîne, Champsaur, Dévoluy). Le second s'étend au-delà, à un niveau extra-régional, dans le Bas-Dauphiné – à Grenoble principalement – ainsi que dans le reste de la France, à Lyon, Paris, Aix, et dans d'autres localités contactées ponctuellement. Ces systèmes de relations revêtaient-ils les mêmes fonctions ? On peut en douter : il s'agit donc d'en examiner les différences, d'envisager l'influence du commerce et des activités publiques sur chacun d'entre eux, d'étudier enfin la façon dont ils s'articulent l'un par rapport à l'autre.

**Tableau 2. Les principales villes du réseau épistolaire (1785-1786).**

Rang	Localités	Proportion de lettres envoyées (N = 665)
1	Grenoble	20,8 %
2	Lyon	17,4 %
3	Embrun	15,2 %
4	Paris	9,5 %
5	Sisteron	4,4 %

### **Réseau régional, négoce et notabilité.**

Le réseau régional incluait une partie de la Haute-Provence et les espaces du Haut-Dauphiné. Les rapports d'affaire recoupaient alors des liens familiaux et personnels, au contraire des relations entretenues à Grenoble et dans le Bas-Dauphiné. Après la départementalisation, ce réseau local se concentre sur les Hautes et Basses-Alpes. Les sources en présence montrent que les fonctions des Pinet à l'intérieur de cette aire géographique étaient diversifiées : elles concernaient à la fois le commerce (laines, amandes dans une moindre mesure), le prêt, les prélèvements fiscaux sous l'Ancien Régime (Gapençais), les fournitures militaires, les droits seigneuriaux achetés dans les années qui précèdent 1789.

Dans cette pluralité de charges, nous retrouvons des attributions caractéristiques des notables de la région, y compris lorsqu'ils n'appartenaient pas à la bourgeoisie commerciale. L'exemple des listes de créances de Jean-Joseph-André Pinet illustre bien ce rôle (tableau 3). Le document donne un éclairage sur l'étendue géographique du réseau financier des Pinet : il montre que ceux-ci avaient réussi à développer un service de crédit, étendu surtout à l'élection de Gap, mais aussi à des localités extérieures, dans le Champsaur en particulier. Ces créances étaient de natures et de qualités très inégales ; toutes témoignent cependant du rayonnement familial, de son influence économique et sociale dans la région, selon des mécanismes fondés sur la dette et sur la supériorité financière de quelques familles, parmi les populations locales<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Fontaine (Laurence), *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, 2008, p. 51.

**Tableau 3. Les créances de Jean-Joseph-André Pinet en 1788.**

Pays	Total des créances	Montant moyen des recouvrements par jour	Part dans l'ensemble des créances
Bochaîne	4 145 lt.	0 lt. 2 s. 7 d.	3,7 %
Champsaur	20 505 lt.	5 lt. 12 s. 9 d.	18,2 %
Dévoluy	969 lt.	0 lt. 2 s. 0 d.	0,9 %
Diois	15 506 lt.	1 lt. 13 s. 4 d.	13,8 %
Gapençais	66 237 lt.	1 lt. 3 s. 7 d.	58,9 %
Lyonnais	2 546 lt.	0 lt. 13 s. 4 d.	2,3 %
Provence	310 lt.	0 lt. 1 s. 9 d.	0,3 %
Valentinois	405 lt.	0 lt. 0 s. 4 d.	0,4 %
indéterminé	1 714 lt.	0 lt. 12 s. 0 d.	1,5 %
total	112 341 lt.	1 lt. 12 s. 7 d.	100 %

En assumant le statut de principal financier et négociant du Gapençais ou des alentours, Pinet affirmait également son appartenance au monde des notables. Les considérations marchandes trouvaient alors une répercussion dans le champ des rapports sociaux, qui liaient la famille aux habitants et aux communautés de la région. Mais des mécanismes locaux ne sauraient fonder cette prédominance : celle-ci nécessitait aussi des légitimations extérieures.

### ***Horizons lointains et légitimité.***

C'est précisément à travers la nécessité d'une reconnaissance institutionnelle – au sens large du terme – que se noue le rapport entre les réseaux régionaux et nationaux. Les activités commerciales et financières des Pinet, pour occuper le rôle de premier plan qui était le leur au niveau régional, sous-tendaient l'entretien de liens de confiance avec leurs partenaires individuels et collectifs. Or, pour y parvenir, les opérations marchandes ne suffisaient pas en soi.

Chronologiquement, la famille Pinet s'était lancée dans le commerce avant de s'intéresser aux activités financières ou publiques. Cependant, la famille ne semble avoir progressé sensiblement dans ses affaires marchandes qu'à partir de la deuxième génération, c'est-à-dire au moment où Pierre-Daniel acquiert l'office de receveur et va se lancer quelques années plus tard dans des spéculations de plus grande envergure. Dès lors, un pallier significatif est sans doute franchi et l'on va assister à un développement du réseau extra-régional. Certes, des rapports commerciaux avec les Perier sont attestés dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Mais c'est uniquement sous l'impulsion de Pierre-Daniel que ces liens se transforment en relations financières durables et que les Pinet vont ainsi devenir les intermédiaires privilégiés des négociants grenoblois, chargés de

<sup>22</sup> Favier (René), *art. cit.*, p. 47.

faire valoir sur place leurs intérêts. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc que les fonctions nouvelles de la famille aient accru sa notoriété à l'échelon du pays, et singulièrement sur les places grenobloises, lyonnaises, parisiennes<sup>23</sup>.

L'extension du réseau suit en effet, pendant l'Ancien Régime, trois directions principales : Grenoble, où se trouvent les Perier ainsi que plusieurs responsables des administrations fiscales ou militaires ; Lyon, où les Pinet créent une entreprise de négoce ; Paris enfin, pour des raisons qui semblent d'abord liées à l'achat de l'office de receveur des tailles, puis à des opérations de banque et de finance. Ce réseau gagne encore en importance sous la Révolution. Par exemple, alors que plus de la moitié du courrier était adressé à l'intérieur du Dauphiné en 1785-1786, la proportion n'est plus que de 28,0 % en 1803-1805<sup>24</sup>. Une trentaine de lettres circulaires (1792-1815) montre en outre l'existence de liaisons avec de nombreuses entreprises non-dauphinoises, installées principalement à Paris, mais également à Cologne, Limoges ou Poitiers par exemple.

Réseaux régionaux et extra-régionaux entretenaient des liens mutuels. Le cumul de charges publiques à l'intérieur du Gapençais faisait des Pinet des interlocuteurs de premier choix, pour d'autres négociants extérieurs. Simultanément, la reconnaissance des autorités centrales et des milieux d'affaires étrangers au Haut-Dauphiné était valorisante et avantageuse, parce qu'elle affermissait le statut social de la famille et qu'elle lui accordait un rôle tout à fait particulier dans les transactions réalisées localement. C'est en jouant sur ces deux échelles, et donc en maîtrisant une part importante des échanges entre l'intérieur et l'extérieur de la région, que les Pinet vont réussir à pérenniser leur entreprise.

### **(3) Risque commercial et Révolution.**

#### ***Risque et incertitude en 1788-1789.***

L'irruption de la Révolution pose le problème d'une évolution conjointe des rapports socio-économiques et de l'organisation politique. Ordinairement, une répartition des risques entre activités publiques et commerciales se fonde sur le postulat d'une stabilité du régime politique, qui garantit le bon fonctionnement des administrations, dont dépendent les revenus des administrateurs et de leurs partenaires. Les réseaux d'affaires des Pinet prenaient en compte les dysfonctionnements connus de l'appareil d'État, mais fonctionnaient sans anticiper la possibilité d'une chute imminente de la monarchie. Dès lors se pose la question de l'adaptation du réseau et des pratiques à une situation nouvelle et incertaine. Avant d'envisager les réponses apportées à moyen terme par la famille, il convient de s'intéresser à son attitude au début du mouvement.

Dans le Haut-Dauphiné, ce sont les révoltes paysannes du printemps et de l'été 1789 qui

---

<sup>23</sup> Hypothèse également retenue par René Favier dans son article de 1987.

<sup>24</sup> Les proportions ont été calculées à partir d'échantillons présentant les mêmes effectifs (665 lettres), équivalent à 10 % de l'ensemble de la correspondance de 1785-1816.



retiennent l'attention de Pinet<sup>25</sup>, alors que les événements de 1788 n'avaient presque pas été abordés. « *Les troubles survenus depuis deux ou trois jours dérangent entièrement nos projets. [...] Nous sommes tous au désarroy. Ce qu'il y a de plus dangereux, c'est la mauvaise intention des paysans envers leurs seigneurs*<sup>26</sup>. » Les craintes exprimées concernaient des enjeux commerciaux (droit de propriété<sup>27</sup>, sécurité des conditions d'échange), mais touchaient plus largement à la condition sociale des Pinet et à la défense de leurs prérogatives. L'hostilité à l'égard de ces insurrections est fréquente dans les milieux marchands du Dauphiné. Mais les Pinet n'appartiennent pas non plus à la bourgeoisie libérale de la province. Au moment de l'assemblée de Vizille, Jean-Joseph-André souhaite surtout « *que Dieu alarme les esprits sur les vrais devoirs et soumissions envers le roi* »<sup>28</sup>. Son propre frère, François, fut porté sur la liste des émigrés<sup>29</sup> et les autorités tentèrent – vainement – de confisquer ses biens<sup>30</sup>. La participation aux affaires publiques relevait donc, dans ce contexte, non d'une adhésion idéologique, mais bien d'intérêts commerciaux.

### ***Un exemple d'adaptation : les marchés militaires dans les années 1790.***

Sous la Révolution, les anciens offices vont être supprimés. La charge de receveur, qui avait fait les beaux jours de la famille Pinet, est liquidée en 1792. L'intervention de Pinet au sein de l'administration fiscale devient dès lors quasi inexistante. En revanche, les activités liées aux approvisionnements militaires connaissent une expansion. Pinet conclut plusieurs associations dans la décennie 1790, avec un certain Lesbros, puis les frères Gayde (Basses-Alpes). Les archives à ce sujet sont plutôt bien conservées et le litige qui opposa les Gayde à Pinet dans les années 1800 et 1810 permet de mieux comprendre la façon dont se déroulèrent les affaires du négociant gapençais. Un document de 1813 revient notamment sur les activités de Jean-Joseph-André :

*« Le sieur [Jean-Joseph-]André aîné étant devenu, après son père, receveur des tailles, continua la même spéculation. Ayant reçu dans l'année 1792 une immense quantité d'assignats en remboursement de la finance de ses charges ou de ses créances assez considérables, il dut chercher à en faire un emploi, et il n'en trouva pas de plus avantageux, et qui l'exposât moins à la persécution qui s'attachait à ceux qui paraissaient riches, que de faire, dans des moments d'abondance, des achats de denrées pour les placer ensuite dans les administrations ou dans les entreprises publiques, lorsque le besoin de l'État l'exigerait, et que cependant il pourrait faire de tels placements avec sûreté pour le remboursement de ses fonds<sup>31</sup>. »*

---

25 Nous ne retrouvons pas trace d'allusions aux émeutes urbaines dans la correspondance, y compris à la Journée des Tuiles en juin 1788. De nombreuses lettres sont envoyées aux Perier à cette époque, mais sans mentionner spécialement les événements de Grenoble.

26 14 J 06, lettre du 1<sup>er</sup> août 1789.

27 Dans une autre lettre du 15 avril 1789, Pinet affirmait : « *Il y a une si grande levée chez le peuple qu'aucun citoyen honnête n'est en sécurité chez lui : j'ai craint plusieurs jours de voir ma caisse enlevée.* »

28 14 J 06, lettre du 21 juillet 1789.

29 Arch. dép. des Hautes-Alpes, 1 Q 218.

30 Ce fut Jean-Joseph-André Pinet qui intervint en personne, afin de préserver les possessions de son frère (arch. dép. des Hautes-Alpes, 1 Q 296).

31 14 J 24. Précis pour Jean-Joseph Pinet contre les frères Gayde (imprimé), 1813.

Pinet s'efforçait donc de rééquilibrer ses activités, dans une volonté constante de réduction des risques qui prenait en compte les renouvellements révolutionnaires. Le risque commercial comportait toujours une composante politique, mais celle-ci avait connu une forte augmentation avec la Révolution. De surcroît, ses conséquences potentielles concernaient aussi bien les finances que la personne même du négociant.

Dans ce contexte, les approvisionnements militaires incluaient quatre avantages décisifs. Tout d'abord, c'était une fonction aux mécanismes connus, puisque les Pinet avaient participé aux ravitaillements pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, en période de paix et de guerre. Second avantage : les charges en question autorisaient une certaine marge de manœuvre, puisque les opérations s'effectuaient dans le cadre d'accords contractuels entre des acteurs particuliers et les autorités publiques. Troisièmement, les ressources propres du négociant étaient épaulées par l'administration, sur le plan financier (versements de sommes destinées à réaliser les acquisitions) et logistique (une partie des moyens de stockage et de transport dépendaient directement des agents de l'État). Enfin, le quatrième avantage résidait dans une moindre exposition de ces opérations, qui concernaient un domaine indispensable aux intérêts internationaux de l'État, mais qui ne relevait pas de fonctions administratives aux rétributions incertaines, situées au cœur de conflits idéologiques et politiques<sup>32</sup>.

Enfin, pour accéder à ces marchés militaires, Pinet jouissait déjà du réseau nécessaire, ce qui témoigne d'ailleurs des continuités au sein de l'administration militaire, avant et après la Révolution. Jean-Joseph-André jouissait en outre d'une fortune considérable, qu'il allait réinvestir dans ces spéculations. Il allait y trouver en outre une occasion inespérée de se débarrasser d'une grande quantité d'assignats, en tirant profit du fait qu'il était censé servir non pas ses propres intérêts spéculatifs, mais l'armée des Alpes et l'administration militaire.

### ***Des négociants dans le sillage du pouvoir.***

L'engagement public des négociants étudiés est donc bien réel sous la Révolution. Il traduit une adaptation aux conditions d'échange, aux rapports sociaux et politiques du moment. Il n'est donc pas systématique et correspond en priorité à une stratégie commerciale, qui devait tenir compte de trois paramètres majeurs : l'accessibilité des fonctions publiques, l'influence de ces fonctions sur la diminution des risques commerciaux, le niveau d'exposition des charges aux risques politiques. L'investissement dans les fournitures militaires conjuguait très harmonieusement ces différents aspects.

Ce n'est que sous l'Empire que Pinet se lança dans la vie politique proprement dite, en devenant successivement maire de Gap et président du conseil général<sup>33</sup> jusqu'à la Restauration.

---

32 À ce propos, on pourra se reporter au texte d'Azimi (Vida), « Heur et malheur des "salariés publics" sous la Révolution », dans *État, finances et économie pendant la Révolution française*, Paris, 1991 (actes du colloque des 12-14 oct. 1989), p. 159-200.

33 Les Pinet (de Manteyer) et leurs parents (Blanc) allaient ensuite jouer un rôle éminent dans les activités politiques et administratives du département, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Voir Wright (Vincent), *Les préfets de Gambetta*, Paris,

Cette orientation n'était pas exceptionnelle, dans les milieux du négoce dauphinois, comme le démontre une enquête réalisée sur les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère<sup>34</sup>. À l'échelle de l'ancien Dauphiné, une majorité de commerçants (52,4 %) avait été active dans l'administration ou la politique, entre 1789 et 1809-1812. Dans les Hautes-Alpes, la proportion est inférieure, mais une forte minorité de la bourgeoisie marchande locale (41,9 %) assumait ou avait assumé des fonctions publiques. L'analyse de départements voisins confirment ces observations, y compris pour des territoires plus dynamiques économiquement : dans le Rhône, par exemple, près de 46,0 % des acteurs commerciaux avaient reçu des responsabilités politiques ou administratives.

La trajectoire de Pinet n'est pas pour autant représentative du parcours de l'ensemble de ces négociants et marchands, impliqués dans la vie publique. La plupart d'entre eux agissent en effet à un échelon local (27,9 % des cas individuels repérés dans les Hautes-Alpes). Seule une minorité était engagée dans des activités publiques d'envergure nationale (moins de 1 % sur l'ensemble du Dauphiné) ou simplement départementale (13,9 % dans les Hautes-Alpes). Jean-Joseph-André Pinet, par ses liens avec l'administration militaire et son rôle de conseiller général, se situe dans ce petit nombre d'individus, qui appartiennent essentiellement aux élites commerciales et disposent seuls des moyens adéquats pour accéder à leur poste et s'en acquitter, en s'appuyant ensuite sur les dispositifs de l'administration aussi bien que sur leurs ressources particulières, qu'elles soient financières ou relationnelles.

### *Conclusion.*

L'intervention de la famille Pinet dans les affaires publiques est une pratique sur la longue durée, qui traverse tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et se prolonge avec une remarquable pérennité sous la Révolution. Les fonctions publiques de la famille s'imbriquent étroitement avec ses occupations commerciales. Fondamentalement, les secondes rendent possible l'accès aux premières, à travers une accumulation de capitaux financiers, réinvestis très tôt dans les offices et les contrats avec l'administration militaire. Mais une fois cette première étape franchie, activités publiques et commerciales contribuent mutuellement à la prospérité de la famille. Cet essor progressif consacre à la fin de l'Ancien Régime la domination des Pinet au sein des réseaux commerciaux et financiers d'une grande partie du Haut-Dauphiné et de la Haute-Provence.

En définitive, en trois générations se mettent en place des pratiques et des formes d'organisation qui visent avant tout à réduire l'exposition de la famille aux risques inhérents à ses diverses charges, et par là même à reproduire dans le temps sa prééminence socio-économique dans la région. Deux éléments essentiels apparaissent notamment : la consolidation des réseaux locaux et

---

2007, p. 108.

<sup>34</sup> Les documents ayant servi de support à l'analyse statistique sont des listes électorales, composées vers 1810. Voir arch. nat., F/1/cIII.

l'élargissement des réseaux d'affaires, qui sanctionnent la capacité de la famille à inscrire son action dans des espaces (et des temporalités) différenciés – le cumul de fonctions variées, permettant de répartir les risques et donc d'amoindrir la vulnérabilité professionnelle des négociants.

La Révolution bouleverse cet équilibre, en modifiant les conditions matérielles de l'échange, mais surtout – et c'est ce qui la distingue précisément des conflits militaires passés – en modifiant les rapports sociaux et politiques, ce qui confère à la notion de risque commercial une signification nouvelle, où la dimension politique se révèle de plus en plus présente. L'intérêt des négociants étudiés était donc de parvenir en conséquence à un rééquilibrage entre activités publiques et commerciales, entraînant des coûts à la mesure de leurs capacités financières et relationnelles. Le choix de s'orienter vers les fournitures militaires s'explique de la sorte : c'est en tirant partie de liens bien antérieurs à l'époque révolutionnaire que Jean-Joseph-André Pinet peut s'y engager. Ce faisant, il met ses compétences techniques de négociant, ses réseaux, son savoir-faire au service de l'effort de guerre. En cela, il sert l'intérêt général, et ce service contribue en contrepartie à préserver ses intérêts marchands. L'économie de guerre devient dès lors le cadre idéal pour une perpétuation des rapports sociaux, professionnels et économiques antérieurs à la Révolution.

Annexe :

*Les réseaux de la famille Pinet en 1785-1789 : spatialisation et spécialisations.*

